



DECISION DU MAIRE

N° 2024-05

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : Finances Locales - Subventions

Objet : Demande de subvention au titre du projet LEADER « entre Lacs et Montagnes, appel à projet : Améliorer la qualité de vie et d'accueil des cœurs de bourg et de village

Le Maire de la Commune de SALES,

VU la délibération D_2020_06_10_29 en date du 10 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation durant toute la durée de son mandat à demander l'attribution de subventions à tout organisme financeur, sans limitation de montant et pour tous les dossiers qui pourraient faire l'objet d'un financement extérieur, conformément au nouvel article L.2122-22-26 du C.G.C.T.

Nature des opérations : Aménagement d'espaces publics dans la traversée du chef-lieu de Sales

La commune de Sales, dans la continuité des travaux entrepris, souhaite aménager l'espace public central du chef-lieu, à l'interface entre la mairie, l'église et les surfaces commerciales et de services à la population en cours de construction.

Il s'agit ici de donner un caractère de rue à l'axe routier et non plus de route, d'affirmer le caractère rural du chef-lieu, par une végétalisation qui met en valeur les bâtiments historiques (église, mairie...), d'encourager et de sécuriser les mobilités actives.

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Démolition	23 104.16€	DETR	30 054.47€
Revêtement perméable et signalisation	33 800.00€	Conseil Régional	21 318.25€
Espaces verts et mobilier	75 631.40€	Département (CDAS)	9 772.50€
		Amendes de police	5 609.90€
		Projet LEADER	39 273.33€
		Fonds Propres	26 507.11 €
Total	132 535.56€	Total	132 535.56 €

CONSIDERANT que ce projet est éligible au titre du projet LEADER « entre Lacs et Montagnes,
appel à projet : Améliorer la qualité de vie et d'accueil des cœurs de bourg et de village

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de 39 273.33€ HT, au titre du projet LEADER « entre Lacs et Montagnes,
appel à projet : Améliorer la qualité de vie et d'accueil des cœurs de bourg et de village, est
sollicitée auprès de la Région représentant 30% des postes de dépenses éligibles du projet
d'aménagement d'espaces publics dans la traversée du chef-lieu.

Article 2 :

Monsieur le Maire signera tous les documents relatifs à ces dossiers.



Article 3 :

En cas de non obtention des cofinanceurs sollicités, la commune s'engage à
augmenter son autofinancement.

Article 4 :

La présente décision est annoncée au conseil municipal du 17 avril 2024, inscrite au
registre des décisions de la Commune et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

<p>Décision télétransmise en Préfecture le :</p>	<p>Extrait conforme au registre des décisions.</p> <p>Fait à SALES, le 12 avril 2024</p> <p>Le Maire, Yohann TRANCHANT</p>  
--	---